MODE D'EMPLOI DE LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

→ Dans quel cas utiliser cette demande de prise en charge ?

Les financements DIF, Période de Professionnalisation ou Plan de formation peuvent être sollicités indépendamment ou bien de façon combinée lors d'un multi financement.
Une demande de prise en charge doit être utilisée par action, il ne peut y avoir plusieurs actions sur une même demande de prise en charge.
Par contre une action de formation peut concerner un ou plusieurs stagiaires, c'est pourquoi nous vous proposons une liste des stagiaires à remplir en annexe 1.

- *Entreprise de plus de 10 salariés et moins de 10 salariés*

La demande de prise en charge est UNIQUE, elle est utilisable aussi bien, pour le les actions éligibles au titre du plan de formation, de la période de professionnalisation ou du DIF.

→ Documents à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande de prise en charge pour permettre son instruction

Plan de formation	Période de Professionnalisation	DIF
Programme de formation	Programme de formation	Copie de la demande d'exercice du DIF. Et copie de la réponse écrite de l'employeur lorsqu'elle existe.
Liste des stagiaires	Liste des stagiaires	Programme de formation
Devis ou convention formation	Devis ou convention formation	Devis ou convention formation
	Pour les formations ne visant pas l'obtention d'une qualification (art L900-3 du code du travail) joindre la fiche « critères professionnalisation »	
Si formation interne joindre les conditions d'organisation	Si formation interne joindre les conditions d'organisation	Liste des stagiaires si DPC commune à plusieurs salariés

→ Quelles sont les entreprises qui peuvent accéder au financement d'action de formation ?

Les entreprises adhérentes à OPCALIM de plus ou moins dix salariés dès lors qu'elles sont à jour de leurs versements au titre du développement de la formation professionnelle continue.

→ Dans quelles conditions la formation peut elle être dispensée en interne par l'entreprise ?

L'entreprise doit disposer d'un service de formation interne et des moyens pédagogiques suivants :

- programme de formation interne avec attestation ou feuille d'émargement signée
- formateurs salariés de l'entreprise ayant suivi une formation de formateur
- locaux de formation dédiés et hors chaîne de production
- moyens pédagogiques de formation adaptés aux objectifs de la formation